



PREFET DE L'ARDECHE

Préfecture de l'Ardèche
Direction des libertés publiques, de la légalité
et des collectivités locales
Bureau des collectivités locales
Dossier suivi par sandra AÏACH
04.75.66.50.95
pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

ARRETÉ PRÉFECTORAL N° DLPLCL/BCL/130815/1 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2014-210-0008 fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,**

Vu les articles L 5211-42 à L 5211-44-1 et R5211-19 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-210-0008 fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Vu les délibérations du conseil départemental en date du 27 avril 2015 et du 6 juillet 2015, désignant de nouveaux représentants ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ,

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission départementale de coopération intercommunale, fixée dans l'arrêté préfectoral n° 2014-210-0008 précité, est modifiée comme suit :

Collège des représentants du conseil départemental :

- M. Denis DUCHAMP remplace M. Maurice QUINKAL,
- Mme Bérengère BASTIDE remplace M. Jean-Paul MANIFACIER.

Liste complémentaire des représentants du conseil départemental :

- Mme Brigitte ROYER remplace M. Denis DUCHAMP,
- Mme Laëtitia BOURJAT remplace M. Jacques DUBAY.

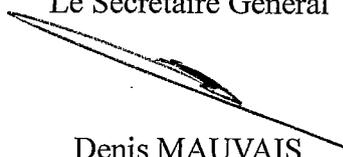
Le reste est sans changement.

Article 2 : La liste actualisée des membres de la commission départementale de coopération intercommunale figure en annexe au présent arrêté.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le **13 AOUT 2015**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis MAUVAIS', is written over a diagonal line that extends from the text above to the text below.

Denis MAUVAIS

Liste vue pour être annexée à l'arrêté préfectoral n° DLPLCL/BCL/130815/1 du **13 AOUT 2015**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Denis MAUVAIS

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Préfet ou son représentant, Président.

Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département soit 964,81 habitants :

- Mme Annie POLLARD-BOULOGNE, maire de Saint Bauzile (zone de montagne)
- M. Jean-Manuel GARRIDO, maire de Saint André de Cruzières
- M. Jacques GENEST, maire de Coucouron (zone de montagne)
- M. Robert VIELFAURE, maire de Rocher (zone de montagne)
- M. René UGHETTO, maire d'Orgnac l'Aven
- M. Patrick COUDENE, maire du Roux (zone de montagne)

Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :

- M. Olivier DUSSOPT, maire d'Annonay (zone de montagne)
- M. Michel VALLA, maire de Privas
- M. Frédéric SAUSSET, maire de Tournon sur Rhône

Représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne du département :

- M. Maurice WEISS, maire de Saint Agrève (zone de montagne)
- M. Pierre GIRAUD, maire de Satillieu (zone de montagne)
- M. Olivier PEVERELLI, maire du Teil
- M. Christian LECERF, maire de Rochemaure
- M. Max THIBON, maire de Saint Alban Auriolles
- M. Bernard BERGER, maire de Saint Georges les Bains
- M. Jean-Paul ROUX, maire de Lussas

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- M. Daniel BLACHE, conseiller communautaire de la CC Rhône Crussol (zone de montagne)
- M. Jean-Louis CIVAT, conseiller communautaire de la CA Privas centre Ardèche (zone de montagne)
- M. Simon PLENET, président de la CA du bassin d'Annonay (zone de montagne)
- M. Jean Yves MEYER, président de la CC du pays d'Aubenas Vals (zone de montagne)
- M. Cédric d'IMPERIO, président de la CC Ardèche des sources et volcans (zone de montagne)

- M. Jacques CHABAL, président de la CC Val'Eyrieux (zone de montagne)
- M. Robert COTTA, président de la CC Barrès Coiron (zone de montagne)
- M. Jean-Paul VALLON, président de la CC du pays de Lamastre (zone de montagne)
- M. Jean-Paul CROIZIER, président de la CC du Rhône aux gorges de l'Ardèche
- M. Marc CHAMPEL, président de la CC Cévenne et montagne ardéchoises
- M. Alain MAHEY, président de la CC du pays de Beaume Drobie
- M. Jean-Paul CHAUVIN, président de la CC du pays de Saint Félicien
- Mme Martine FINIELS, présidente de la CC du pays de Vernoux
- M. Richard MOLINA, président de la CC Vivarhône
- M. Franck JOUFFRE, président de la CC du Vinobre
- Mme Brigitte MARTIN, présidente de la CC du Val d'Ay

Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

- M. Gérard SAUCLES, président du SIVOM Olivier de Serres (zone de montagne)
- M. Jean-Pierre VALETTE, président du syndicat des trois rivières (zone de montagne)

Représentants du conseil départemental :

- M. Denis DUCHAMP
- M. Hervé SAULIGNAC
- Mme Bérengère BASTIDE
- M. Jean-Pierre CONSTANT

Représentants du conseil régional :

- M. François JACQUART
- Mme Valérie MALAVIEILLE

LISTE COMPLEMENTAIRE

Lorsque, pour quelque cause que ce soit, le siège d'un membre titulaire devient vacant, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir, au premier candidat relevant de la même catégorie, dans la liste ci-après :

Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département :

- M. Didier ROCHETTE, maire de Chanéac
- Mme Geneviève LAURENT, maire de Vogüe
- M. Jean LINOSSIER, maire de Lesperon

Représentant des 5 communes les plus peuplées du département :

- M. Mathieu DARNAUD, maire de Guilhaud Granges
- M. André LOYET, adjoint au maire d'Aubenas

Représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne du département:

- M. Jacques DUBAY, maire de Saint Péray
- Mme Céline BONNET, maire de Boulieu les Annonay
- M. Alain DELALEUF, maire d'Andance
- Mme Sylvie BONNET, maire d'Ardoix

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- M. Bernard NOEL, président de la CC Rhône Helvie
- M. Jean Roger DURAND, conseiller communautaire de la CC Val de ligne
- M. Patrick OLAGNE, vice-président de la CA du bassin d'Annonay
- M. René SOULELIAC, vice-président de la CC Ardèche des sources et volcans
- Mme Christine MALFOY, conseillère communautaire de la CC du Rhône aux gorges de l'Ardèche
- M. Paul SAVATIER, vice-président de la CC Barrès Coiron
- M. Michel VAUTARET, vice-président de la CC du Val d'Ay
- M. Johan DELEUZE, vice-président de la CC Val de ligne

Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

- M. Jean PASCAL, président du syndicat mixte des eaux du bassin de l'Ardèche

Représentants du conseil départemental :

- Mme Brigitte ROYER
- Mme Laëtitia BOURJAT

Représentants du conseil régional :

- M. Olivier KELLER.